

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant Boulangerie Neuhauser

Site inspecté: Aubignan

Date de l'inspection: 04/11/2014

Constat de l'inspecteur:

Emissions sonores en Z.E.R. non conforme en 3 points en mesures nocturnes

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : mm respect de l'article 8.2.3. de l'arrêté préfectoral d'autorisation de 28/02/1006 (indiquer le référentiel réglementaire opposable)

mm respect de l'article 8.2.3. de l'arrêté préfectoral d'autorisation de 28/02/1006

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

~~SA BOULANGERIE NEUHAUSER~~

783, avenue Majorat-DOUVE

84310 AUBIGNAN

Tél. : 04 90 10 04 73

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)


EXPLOITANT

Nous avons fait effectuer par la Société DEKRA une nouvelle étude de bruit le 16 et 17 décembre 2014. Pour cibler les points non-conforme à la source et ensuite mettre les actions correctives efficaces la société DEKRA va refaire une étude sur les points identifiés le 26/02/2015 pour ensuite avec l'aide la Société CS3 nous préconiser ce qui doit être mis en place pour répondre à notre AP.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires: Transmettre à l'ICC pour 2 mois, l'étude bruit, rapport des mesures de bruit que seront réalisées en février, les actions correctives ainsi que l'échéancier de mise en œuvre. Faire une nouvelle mesure de bruit.

L'inspecteur le: 17/02/2015  ~~Brexit~~ nous étions en liaison avec l'ICC pour copie du rapport sous 2 mois après les mesures le 05/01/2015.

α Fiche soldée le: 28/05/2019 Mesures conformes en septembre 2019